

Le petit **MÉMO** de la **PERSONNE DE CONFIANCE**

La “personne de confiance” désigne le **proche** qui accompagne la personne en situation de vulnérabilité. Cette notion est reprise dans plusieurs lois. Ce petit mémo a pour objectif de différencier les missions de la personne de confiance selon le cadre légal applicable : **comprendre ce rôle pour mieux accompagner.**

ADMINISTRATION DES BIENS ET/OU DE LA PERSONNE

SOUS QUELLE LOI ?

Le régime de protection des personnes majeures

SELON QUELLE PROCÉDURE ?

- Désignation par le Juge de paix
- En tenant compte des préférences exprimées par la personne protégée

POUR QUELLES MISSIONS ?

- Rôle d'intermédiaire entre la personne administrée et son administrateur
- “Contrôle” du travail de l'administrateur

ASTUCES POUR BIEN FAIRE ?

- Fluidification de la communication
- Lecture attentive du rapport annuel rédigé par l'administrateur
- Présence aux audiences

DROITS DU PATIENT

SOUS QUELLE LOI ?

La loi relative aux droits du patient

SELON QUELLE PROCÉDURE ?

- Désignation par le patient (écrit ou oral)
- Une ou plusieurs personnes de confiance
- Mention dans le dossier

POUR QUELLES MISSIONS ?

- Soutien du patient dans son parcours de soins
- Assistance dans l'exercice de ses droits selon les limites fixées par le patient

ASTUCES POUR BIEN FAIRE ?

- Souci de collaboration avec les soignants
- Respect de l'intimité du patient
- Respect de la confidentialité des informations auxquelles elles ont accès

MESURE D'OBSERVATION PROTECTRICE

SOUS QUELLE LOI ?

Protection imposée à une personne atteinte d'un trouble psychiatrique

SELON QUELLE PROCÉDURE ?

- Désignation par la personne visée par la mesure d'observation protectrice
- Communication au Juge de Paix

POUR QUELLES MISSIONS ?

- Soutien à la personne visée par une mesure de protection
- Présence lors des audiences avec le Juge de Paix

ASTUCES POUR BIEN FAIRE ?

- Relais des informations notifiées par le Juge de Paix
- Soutien pendant les audiences
- Visite du patient hospitalisé

 **PLUS D'INFO ?**

www.platformbxl.brussels
<https://mediatio.be>



Une initiative de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale : Interface & Médiatio

CONTACTER

La Plateforme : 02 289 09 60
Le service de médiation : 

